

LES FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

Comme les années précédentes, l'Amicale des Loisirs de Montmachoux a organisé le repas du 13 juillet dans la convivialité et la bonne humeur. Une cinquantaine de participants étaient présents.

La retraite aux flambeaux s'est déroulée dans les rues de Montmachoux uniquement avec les adultes, faute d'enfants. Quel dommage...

Le 14 juillet, Monsieur le Maire a présenté l'avancement du rapprochement de la commune vers l'intercommunalité CC2F.

Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue aux nouveaux michaomontois(es). Des dictionnaires ont été remis aux deux futurs collégiens.

Le pot de l'amitié a clôturé cette manifestation sous le soleil.

Des

B.C.



Concert en plein air devant la mairie, le 13 au soir...



BELLE ASSISTANCE LORS DU DISCOURS DU MAIRE, LE 14 JUILLET

LE VIDE GRENIERS

Le dimanche 13 septembre a eu lieu le 27 EME vide grenier. Malgré une météo alarmiste qui a découragé plusieurs exposants et la multiplication des mêmes manifestations aux alentours, ce fut comme toujours un bel évènement. Ce fut également un réel plaisir d'accueillir les dentellières et l'enlumineur qui nous expliquaient et montraient l'art de la dentelle aux fuseaux, de la dentelle de Lunéville, ainsi que la pratique de l'enluminure. Vous avez d'ailleurs pu admirer l'exposition de tous ces travaux d'art. Merci aux membres de l'ALM pour leur engagement sans faille dans l'organisation de CETTE JOURNEE

G.T.



LES DOUZE TRAVAUX D'YVON, ET DES AUTRES...

Nous tenons à féliciter pour son travail de nettoyage du terrain de boules, Yvon CACHON.



Nous tenons également à remercier chaleureusement celles et ceux, élus ou non, qui contribuent à l'entretien et au fleurissement de notre beau village.

G.T.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AIDE de Frédéric DESCOIN

Par décision du 6 juillet dernier, le Conseil Municipal a décidé de renouveler, à effet du 1^{er} septembre dernier, le contrat aidé de Frédéric DESCOIN, pour une durée supplémentaire de 18 mois, par conséquent jusqu'au 28 février 2017 et ce au bénéfice d'une aide de l'Etat de 90 % du salaire chargé.

Pour l'occasion, le Conseil Municipal avait également décidé, eu égard à la qualité des services rendus à la Commune depuis mars 2014, d'octroyer à Frédéric DESCOIN, une prime exceptionnelle de 300 €.

Merci à Frédéric de continuer à entretenir notre village avec fougue, constance et bonne humeur.

P.J.



POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE ET LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Les travaux de l'église se sont poursuivis jusque courant juillet dernier avec les interventions intérieures de confortation des pieds de murs par injection d'un accélérateur de carbonatation contribuant à assurer une barrière étanche en périphérie du chœur.

Après la pause des vacances les travaux de purge des enduits dégradés et leurs réfections viennent de débuter pour une quinzaine de jours.

Ils clôtureront pour cette année les travaux programmés, d'un montant global de l'ordre de 145.000 €.

Les travaux reprendront courant mars 2016 pour la dernière année de cette 1^{ère} tranche, à l'intérieur du chœur et de la sacristie, avec la réalisation de la voûte lambrissée en châtaignier, la mise en œuvre et application des badigeons des murs, la réfection des vitraux et pose de grilles de protection, la réalisation d'une porte de secours dans la sacristie, ainsi que tous les aménagements électriques d'éclairage et de sonorisation.

A ce titre, après le transfert dans la sacristie du tableau électrique jusque-là installé dans le chœur, il a été procédé au démontage du boîtier de commande des cloches et de l'horloge, d'où l'interruption de service que vous avez pu constater depuis le 16 septembre dernier, pour quelques jours encore ; le temps de finaliser les câblages nécessaires pour réaliser le transfert de ces commandes du clocher dans la sacristie.

Concernant notre souscription publique, j'ai le plaisir de vous révéler que le compteur a augmenté de près de **2.000 €** depuis la précédente édition du PJM, soit la somme collectée à ce jour de **11.260 €** qui par ailleurs entraîne une subvention de **5.000 €**, au titre de la convention de financement signée le 1^{er} décembre dernier, à condition de collecter au moins **9.666 €** avant le 1^{er} décembre 2015.

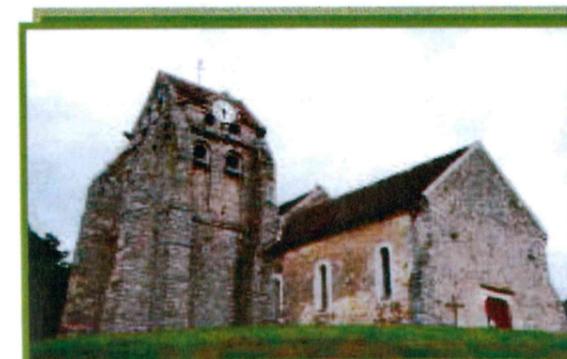
C'est maintenant chose faite, et par conséquent un grand merci à tous les nouveaux et anciens donateurs qui nous ont permis d'atteindre et dépasser ce seuil, qui ne constitue cependant qu'une étape.

Car en cette fin d'année, je ne peux qu'encourager tous ceux qui veulent s'associer à cet ambitieux projet de restauration en leur rappelant les avantages fiscaux (66 % des dons déductibles du montant des impôts sur les revenus) dont ils pourront bénéficier au titre des revenus de 2015, **pour tout don effectué d'ici le 31 décembre 2015.**

Sachez que la première tranche achevée, approximativement dans le courant de l'été 2016, nous projetons d'assurer dans les meilleurs délais possibles le montage d'un nouveau dossier pour réaliser ensuite la restauration de la nef.

MERCI DE CONTINUER À NOUS Y AIDER

Le Maire



LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il me paraît nécessaire, après la mise en place de la convention de prestations de service avec la SAUR en mars dernier, de revenir sur le coût pour la commune de notre assainissement collectif.

Je vous rappelle que cette convention, à effet du 10 mars au 31 décembre 2015, s'est substituée à la convention de délégation de service public échu le 9 mars 2015. Nous avons finalement renoncé au renouvellement de cette DSP, eu égard au projet d'intégration de la commune au sein de la CC2F, et l'inévitable augmentation du prix de l'eau qui en aurait résulté, en raison notamment des carences techniques de nos installations.

L'option de convention de prestations de service a été choisie en accord avec notre bureau d'études, en limitant le champ d'action de la SAUR aux seules interventions à caractère technique, et réservant à la commune les interventions d'entretien de la station par notre employé communal et les tontes des espaces verts par notre prestataire habituel.

Le coût négocié de cette convention s'élève pour la période considérée (10/3 au 31/12/2015) à **8.402 € 90 TTC** à la charge de la commune, avec en sus la reprise des abonnements des deux compteurs électriques de la station d'épuration et du poste de relevage de la Bourbonne et les consommations d'électricité afférentes de l'ordre de **1.500 € annuels**.

L'ensemble de ces charges 2015 représente quant à présent un coût global de plus de **10.000 €** auxquels s'ajoutent le coût du remplacement en juillet dernier d'une pompe à la station pour un montant TTC de **810 € 50** ; la commune devant désormais faire face à la réparation et au remplacement de matériels défectueux à la station et au poste de relevage.

En outre je vous rappelle que la commune fait face aux annuités de remboursements des prêts, en capital et intérêts, souscrits entre 2001 et 2005, et représentant pour l'année 2015 un montant global de **35.752 € 36**.

Pour couvrir ces charges, la commune a institué une redevance communale d'assainissement fixée à 5 € 03 par m³ consommé dont le produit pour 2014 s'est élevé à **34.063 € 16** pour une consommation totale de 6.722 m³.

Ces chiffres démontrent que cette redevance ne couvre même pas la charge de remboursements d'emprunts et la commune sera contrainte sur son budget propre d'abonder le budget assainissement à hauteur d'au moins **13.000 €** cette année, qui plus est en période de diminution globale de ces recettes, en particulier de ses dotations en baisse de l'ordre de 17% par rapport à l'année précédente (- **6.000 €**).

Je veux en la circonstance saluer une nouvelle fois le sens civique et de solidarité de l'ensemble des habitants qui s'acquittent normalement de leurs factures d'eau, et qui participent ainsi avec la Commune à l'équilibre des comptes de notre assainissement collectif, à l'exception cependant d'un seul abonné, dont je tairai le nom mais qui se reconnaîtra aisément, dont les impayés récurrents depuis 2013 sont déduits du montant de la redevance communale réellement perçue.

Cette situation, dans ce contexte financier, est parfaitement inacceptable, et je ne peux qu'engager fermement l'intéressé à régulariser cette situation avant la fin de l'année, car à défaut j'entends bien, au nom de la commune, user des voies de droit à notre disposition pour obtenir le recouvrement forcé des sommes dues.

PJ

PROJET DE VIDÉOPROTECTION A L'ETUDE

MONTMACHOUX s'est associé au début de l'année 2015 à une étude réalisée par un référent de la Gendarmerie nationale, à l'initiative de plusieurs communes de notre secteur : LORREZ LE BOCAGE, EGREVILLE, VOULX, NOISY RUDIGNON, THOURY FERROTES et FLAGY, pour le développement d'un projet de vidéoprotection qui constitue un moyen de dissuasion à la commission d'actes délictueux et susceptible de faciliter la résolution d'enquêtes.

Afin de garantir le respect des libertés individuelles, la loi encadre rigoureusement la vidéoprotection et l'implantation de tout système de caméra dans un lieu de voie publique et qui nécessite une demande d'autorisation auprès de la Préfecture compétente (Art. L251-1 à L251-7, art. L252-1 à L252-7 du Code de la sécurité intérieure).

Les dispositifs de caméras sont multiples et incluent des matériels distincts en mesure, selon les cas, de permettre

la lecture des plaques minéralogiques, l'identification de visages ou couvrir des plans larges sur zone étendue

Ces données, en l'absence pour nos communes rurales de centre de supervision urbain (CSU), doivent être stockées et conservées pour une durée ne pouvant excéder 30 jours (hors cadre d'exportation dans un cadre judiciaire) et à la disposition exclusive des forces de Police, et dans le cas de MONTMACHOUX, des seuls effectifs de la Gendarmerie nationale.

Il est à préciser que la loi fait obligation en la matière de masquer et flouter toutes les parties privatives, et d'informer le public par des panneaux de l'installation sur la commune de tels systèmes de caméras.

Concernant MONTMACHOUX, l'étude réalisée prescrit l'implantation d'une caméra unique, couvrant l'axe principal de circulation routière (Grande rue) et permettant la lisibilité des plaques d'immatriculation des véhicules, sans traitement des données, à l'exception des cas d'enquêtes judiciaires.

Les études statistiques d'évolution de la délinquance réalisées par le Ministère de l'intérieur montrent que l'implantation de la vidéoprotection contribue à un ralentissement voire une baisse de la délinquance (Source Ministère de l'intérieur - Rapport sur l'efficacité de la vidéoprotection - 9 novembre 2010).

	Délinquance générale	Délinquance de proximité	Atteintes aux biens	AVIP*
Zone gendarmerie Evolution (2000-2008)	+ 6,5 %	- 20,1 %	- 7 %	+ 64,7 %
Zone gendarmerie (63 communes en Vidéoprotection)	- 11,8 %	- 34,2 %	- 21,3 %	+ 27 %

* Atteintes volontaires à l'intégrité physique

Afin d'encourager sa mise en place dans les communes rurales, l'Etat a prévu cette année une DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) de 80 % du coût hors taxes des projets de vidéoprotection dans les communes rurales de moins de 2.000 habitants.

Cet aménagement constitue à mon sens un moyen supplémentaire de lutte contre la délinquance dont nous débattons prochainement en Conseil municipal afin d'autoriser le Maire, le cas échéant, à poursuivre l'étude technique de ce projet en procédant à l'évaluation de son coût communal, si besoin est, au moyen du groupement d'achats projeté par les communes parties prenantes, déduction faite des subventions à recevoir.

La décision du Conseil Municipal quant à la réalisation ou non dudit projet ne pourra intervenir qu'ultérieurement, après avoir pris connaissance de toutes les données techniques et financières.

P.J.

Directeur de la Publication : Patrick JACQUES
Rédacteur en chef : Martine DUBOIS
Equipe rédactionnelle : Martine DUBOIS, Marie-Hélène BLANCHET, Gérard TOURNIER, Bernard CRETON
Crédits photos : Mairie de MONTMACHOUX

À VOS AGENDAS

JOURNÉE DU GOÛT

La journée du goût se déroulera le **DIMANCHE 18 OCTOBRE** place du village avec comme les autres années fabrication sur place de **BOUDIN** et **JUS DE POMMES**. Bien entendu comme toujours buvette et restauration vous seront proposées (Cette année Moules-frites sur réservation).

COURSE VERTE DES BOSSES DU BOCAGE

Pour la 6^{ème} année consécutive, l'Association CAP DEFIS présidée par Fabrice LAUTRU, organise « LA COURSE VERTE DES BOSSES » (Parcours nocturne de 18 Kms) le **SAMEDI 7 NOVEMBRE 2015**, à partir de 18 Heures.

Si vous souhaitez y participer, rendez-vous devant la Mairie.

TELETHON 2015

Pour la 8^{ème} année consécutive, notre commune participe à l'action Nationale en faveur du TELETHON et organisera une manifestation le **DIMANCHE 6 DECEMBRE 2015** à partir de 9 h.

Toute participation sera la bienvenue, soit par votre présence, soit par la réalisation par les pâtisseries (res) de tartes, quiches, gâteaux etc... qui seront vendus au profit exclusif de l'Association Française de la Myopathie.

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015, afin d'élire les 14 conseils régionaux de métropole et d'outre-mer, ainsi que les assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique.

Ces élections sont les premières dans le cadre de régions redécoupées.

Si vous souhaitez participer en apportant votre contribution aux vacations des bureaux de vote, merci de passer et/ou téléphoner en Mairie pour nous le faire savoir.

ARBRE DE NOËL DES ENFANTS

Cette année, l'Arbre de Noël des enfants aura lieu le **SAMEDI 12 DÉCEMBRE 2015**, organisé par l'A.L.M. et les Communes d'ESMANS et LA BROSSE MONTCEAUX.

Le programme de cette journée vous sera communiqué courant novembre 2015

BIENVENUE À LUCAS GLEIZES,

Né le 15 août 2015

Félicitations aux heureux parents et au grand frère



MERCI A BRIGITTE PIVERI

Pour sa contribution et son implication depuis 2008 au service du P.J.M

Elle a en effet décidé de ne plus assumer ses fonctions au sein de l'équipe Municipale. Sans Elle, le P.J.M. n'aurait jamais atteint cette qualité et cette présentation si professionnelle.

Nous allons cependant tenter de vous le rendre aussi agréable à lire que par le passé... P.J.



LE MOT DU MAIRE

Dans la dernière édition du PJM N° 31 de juin dernier, je vous informais que les trois communes de la CCBG ayant demandé par délibérations en Conseil Municipal leur intégration à la Communauté de communes des Deux Fleuves (Montmachoux, Noisy-Rudignon et Voulx) avaient obtenu la majorité qualifiée requise des 14 communes actuelles de la CC2F ; dix d'entre-elles ayant émis un avis favorable en ce sens.

Je vous informe que la LOI NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République) adoptée en dernière lecture, le 16 juillet dernier, promulguée le 7 août et publiée au Journal officiel le 8 août, a relevé le seuil minimum d'habitants des communautés de communes de 5.000 à 15.000 habitants, scellant ainsi la disparition de l'actuelle CCBG à effet du 1^{er} janvier 2017.

Toutes les communes qui ne l'ont encore fait sont invitées à délibérer quant à leur choix respectif de la Communauté de communes qu'elles souhaitent intégrer, en rappelant que Thoury-Ferrottes s'est prononcée en juin dernier au profit de la CC2F, comme Diant le 15 septembre dernier, tandis que Chevry en Sereine a opté pour sa part le 7 septembre dernier pour la Communauté de Moret Seine et Loing, de même que FLAGY, le 9 octobre

Cette étape finalisée, M. le Préfet de Seine-et-Marne pourra saisir la Commission départementale de coopération intercommunale, en charge de tout projet affectant les EPCI (Convocation pour le 13/10/2015)

Le terme de cette procédure est fixé au 31 décembre 2016.

Cependant, par anticipation au projet de dissolution du syndicat des Eaux de Varennes, la CC2F, par courrier préfectoral du 1er septembre dernier, est autorisée à intégrer d'ores et déjà notre commune et celle de Noisy-Rudignon, à la procédure de Délégation de Service Public concernant la fourniture d'eau potable, dans la perspective d'un début de contrat au 21 février 2017.

L'adoption de la Loi NOTRe va permettre notre intégration à la CC2F, exerçant la double compétence Eau et Assainissement, et nous permettre de retrouver un prix de l'eau conforme à celui pratiqué dans les communes adhérentes.

Je ne peux en la circonstance que vous inviter à faire montre, une année supplémentaire, de la patience dont vous avez fait preuve au long de ces années, et en particulier depuis janvier 2012, en vous priant de bien vouloir vous référer aux données comptables concernant la charge financière supportée par la commune pour notre assainissement collectif, et ce malgré le niveau de surtaxe communale d'assainissement supportée par chacun d'entre vous (Article sur le Coût de l'Assainissement).

Je ne manquerai pas de continuer à vous tenir régulièrement informé, par le site internet et les prochaines éditions du PJM.

Le Maire
Patrick JACQUES